



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

COMMUNE DE TARTAS

Nombre de présents : 14

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de votants : 19

Date de convocation : 20/02/2019

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 26 février 2019**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six février, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Etaient présents :** MM. BROQUÈRES, LAMOTHE (a procuration pour Mme DEGOS), DUBOS (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), Mme COURROS, M. MARSAN, Mme BRUGAT, MM. LAFOURCADE, GAILLARDET, DUBUN, BRUEY (a procuration pour Mme CHAPUIS), Mmes GARRIDO (a procuration pour M. GOSSELIN), THIEBLIN (a procuration pour M. DUPLA), M. DUCASSE, Mme CELIMON.

**Etaient excusés :** Mmes DEGOS (a donné procuration à M. LAMOTHE), DARGELOSSE, DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. DUBOS), CHAPUIS (a donné procuration à M. BRUEY), MM. GOSSELIN (a donné procuration à Mme GARRIDO), DUPLA (a donné procuration à Mme THIEBLIN).

**Etaient absents non excusés :** M. TAUZIA, Mme DAUGREILH.

Un scrutin a eu lieu, M. DUCASSE a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance A**

**Délibération n°9**

**DELIBERATION**

**Rapporteur : M. le Maire**

**Objet : Délibération n°9 : Ville de TARTAS – Budget principal – Vote du budget 2019**

Pour l'exercice 2019, et à partir des documents budgétaires il est proposé au vote par chapitre, le budget de la commune de TARTAS.

Les dépenses et recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 4 128 500.00 € en ce compris l'excédent de n-1 constaté lors du vote du compte administratif 2018 et son affectation des résultats. Les dépenses et recettes de la section d'investissement pour 2019 s'équilibrent, en ce compris les restes à réaliser de 2018, pour un montant de 2 953 190.40 €.

Il est précisé que le bureau municipal a émis un avis favorable.

**Après en avoir délibéré**

**Oui l'exposé du rapporteur**

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.

Envoyé en préfecture le 11/03/2019

Reçu en préfecture le 11/03/2019

ID : 040-214003139-20190226-2019\_A9-DE



## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

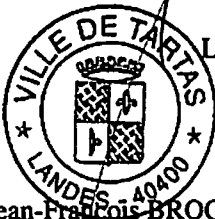
### **A l'unanimité**

**DONNE** un avis favorable vote par chapitre, de budget de la commune de TARTAS.

Les dépenses et recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à **4 128 500.00 €** en ce compris l'excédent de n-1 constaté lors du vote du compte administratif 2018 et son affectation des résultats.

Les dépenses et recettes de la section d'investissement pour 2019 s'équilibrent, en ce compris les restes à réaliser de 2018, pour un montant de **2 953 190.40 €**.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

 Le Maire,  
**Jean-François BROQUÈRES**

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.**

**La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.**